

Dominique Chaussé, nommée administratrice indépendante

Montréal, 18 juillet 2016 – Conformément à l'article 290 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, **Dominique Chaussé, CPA, CA, MBA, ASC, directrice principale des coopératives et autres entreprises d'économie sociale chez Investissement Québec**, a été nommée par le ministre des Finances au poste d'administratrice indépendante au conseil d'administration (C. A.) de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) pour un mandat de trois ans.

Comptable agréée, titulaire d'une certification en gouvernance des sociétés et d'une maîtrise en administration des affaires, Mme Chaussé oriente son mode de gestion vers la mesure et l'analyse soutenue des résultats, l'atténuation des risques, l'innovation et l'amélioration continue. Membre de l'Association des femmes en finance du Québec depuis 2010, elle s'implique également auprès de Moisson Montréal depuis 2011. De plus, elle a siégé à plusieurs conseils d'administration et comités dans divers secteurs au cours des 20 dernières années.

Le conseil d'administration de la ChAD en chiffres

Le conseil d'administration de la ChAD est composé de 13 membres :

- 8 administrateurs issus de l'industrie sont élus par les membres, représentant la diversité des modes de distribution de l'industrie et de ses enjeux.
- 5 administrateurs indépendants issus du grand public et nommés par le ministre des Finances.

Avec l'arrivée de Mme Chaussé, le C. A. de la ChAD compte :

- 9 administratrices, soit près de 70 % des sièges.
- 5 administrateurs détenant une certification en gouvernance des sociétés (IAS. A. ou ASC), dont la présidente et le vice-président du C. A.

Découvrez la composition complète du C. A. et le profil des administrateurs à chad.ca.

À propos de la ChAD

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire de près de 15 000 agents et courtiers en assurance de dommages, ainsi que d'experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.